



MASTER DROIT FISCAL

Faculté de Droit,
Economie
et Administration
de Metz

DOMAINE DROIT, ECONOMIE, GESTION

MASTER DROIT FISCAL

- **Master mention droit fiscal**

Avec 1 parcours type en Master 2 à Metz :
- **Procédures et fiscalités appliqués**

Le Master 1 « Droit Fiscal » vise à dispenser des enseignements approfondis dans les différentes branches du droit fiscal et de la procédure fiscale. Il s'agit également de permettre aux étudiants de maîtriser l'environnement juridique et comptable dans lequel s'inscrit le droit fiscal.

Suite au Master 1 Droit Fiscal, l'étudiant peut ensuite se diriger vers le Master 2 **« Procédure et fiscalité appliquées »** qui a pour ambition de préparer aux métiers de la fiscalité dans le secteur privé (avocat fiscaliste, conseil en gestion du patrimoine, notaire, juriste d'assurance spécialisé en droit fiscal, fonctions dans les services administratifs et financiers des grandes entreprises, fonctions dans le domaine immobilier, fonctions dans le domaine de l'édition juridique), dans le secteur public (concours des administrations financières, concours des juridictions « fiscales », juriste des services financiers des collectivités locales et tout concours de la fonction publique d'Etat ou de la fonction publique territoriale) ou encore dans le domaine de l'économie sociale (associations, mutuelles, coopératives). Les étudiants issus du parcours-type procédure et fiscalité appliquées peuvent également poursuivre leur cursus par la rédaction d'une thèse.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Dès le Master 1, il est possible pour l'étudiant de rédiger un mémoire ainsi que de suivre, au 1er semestre et de façon facultative, un enseignement de 10 heures d'initiation à la recherche. Des cas pratiques sur dossiers réels accompagnés par des professionnels du domaine de la fiscalité, des conférences qui permettent des échanges avec des professionnels du domaine de la comptabilité et de la fiscalité sont organisés notamment dans le cadre du master 2.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le Master Droit Fiscal répond à différents objectifs :

- Dispenser une formation approfondie et de haut niveau dans les différentes branches de la fiscalité, ainsi qu'en procédure fiscale, permettant à l'étudiant de maîtriser le système fiscal français.
- Présenter l'environnement juridique et comptable dans lequel un fiscaliste est appelé à évoluer.
- Accompagner les étudiants, dans leur insertion dans la vie professionnelle en leur permettant d'acquérir des méthodes de réflexion et des techniques de travail propres au domaine de la fiscalité.

Le Master se veut particulièrement professionnalisant. A cette fin, la formation met l'accent sur l'intervention de professionnels du domaine de la fiscalité et de la comptabilité, qu'il s'agisse d'avocats, de magistrats, de représentants de l'administration fiscale ou de comptables. En outre, les étudiants doivent effectuer un stage d'au moins trois mois dans le domaine de spécialité de ce Master, des partenariats existants avec des cabinets d'avocats (Metz, Strasbourg, Paris) et des structures notamment situées dans le Grand Duché de Luxembourg (KPMG, PWC, BDO). Les cours ayant lieu du mercredi au samedi matin, un stage court peut être effectué les lundi et mardi pendant l'année universitaire. Il est à noter que cette formation est ouverte en contrat de professionnalisation. Enfin, la formation organise un accompagnement de l'étudiant dans la rédaction de son curriculum vitae et dans la préparation de la prise de parole, éléments nécessaires à son insertion dans la vie professionnelle. Des entretiens fictifs sont organisés, notamment en langue anglaise.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique Master Droit Fiscal est composée d'enseignants-chercheurs de l'Université mais également, et de manière majoritaire, de professionnels du domaine de la fiscalité et de la comptabilité afin de donner un caractère très professionnalisant à cette formation. Ainsi, interviennent des avocats (du barreau de Metz, du barreau de Paris, du barreau de Strasbourg, du barreau de Luxembourg, du barreau de Bruxelles), des inspecteurs des finances publiques (filière fiscale et filière comptable), des magistrats de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif, des fonctionnaires territoriaux.

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

— MASTER 1 - DROIT FISCAL

N° des UE	Intitulé	ECTS	CM (h)	Td(h)
SEMESTRE 7				
UE 701	Fondamentale 1	10		
	Droit fiscal entreprises 1		36h	-
	Fiscalité du patrimoine		36h	-
UE 702	Fondamentale 2	9		
	Droit pénal des affaires		36h	-
	Procédures collectives		36h	-
	Droit social approfondi		36h	-
UE 703	Complémentaire 1	9		
	Finances publiques		36h	-
	Droit de la concurrence		36h	-
	Successions libéralités		36h	-
UE 704	Transverse 1	2		
	Langue : Anglais <u>OU</u> Allemand		8h	12h
	Initiation à la recherche (facultatif)		10h	-

N° des UE	Intitulé	ECTS	CM (h)	Td(h)
SEMESTRE 8				
UE 801	Fondamentale 3	10		
	Droit fiscal des entreprises 2		36h	-
	Droit fiscal des entreprises 3		36h	-
UE 802	Fondamentale 4	3		
	Contentieux fiscal		36h	-
	Finances locales		36h	-
UE 803	Complémentaire 2	8		
	Droit bancaire		36h	-
	Droit de la distribution		36h	-
	Droit patrimonial approfondi		36h	-
UE 804	Transverse	2		
	Langue : Anglais <u>OU</u> Allemand		8h	12h
	Stage OU mémoire		-	-

— MASTER 2 - PROCÉDURE ET FISCALITÉ APPLIQUÉES

N° des UE	Intitulé	ECTS	CM (h)	Td(h)
SEMESTRE 9				
UE 901	Procédure d'imposition	10		
	Fiscalité des associations, mutuelles et coopératives		10h	-
	Droit fiscal international		36h	-
	Fiscalité des particuliers		30h	-
UE 902	Formalités déclaratives et procédure contentieuse	3		
	Déclarations fiscales		5h	-
	Contentieux fiscal		20h	-
UE 903	Enseignement complémentaire : environnement comptable et fiscal	7		
	Environnement comptable		30h	-
	Droit fiscal comparé		12h	-
	Droit pénal fiscal		15h	-
UE 904	Professionnalisation	4		
	Rédaction d'un curriculum vitae		5h	-
	Anglais		25h	-
UE 905	Mémoire	6		
	Mémoire		-	-

N° des UE	Intitulé	ECTS	CM (h)	Td(h)
SEMESTRE 10				
UE 1001	Procédure d'imposition	10		
	Fiscalité de l'entreprise		30h	-
	Fiscalité du patrimoine		21h	-
	Fiscalité locale		25h	-
UE 1002	Organisation de l'administration fiscale et procédure juridictionnelle	3		
	Organisation de l'administration fiscale		5h	-
	Procédure juridictionnelle		10h	-
UE 1003	Théorie et environnement comptable	7		
	Théorie de l'impôt		20h	-
	Approfondissements de la fiscalité des entreprises		25h	-
	Fiscalité environnementale		12h	-
UE 1004	Professionnalisation	4		
	Entraînement à la prise de parole		5h	-
	Droit fiscal en langue anglaise		25h	-
UE 1005	Stage	6		
	Stage		-	-

CONTENU DE LA FORMATION

SEMESTRE 7

— UE 701 - FONDAMENTALE 1 (10 ECTS)

Le but du cours de **fiscalité des entreprises** est de présenter l'environnement fiscal de l'entreprise, ses obligations (selon la forme juridique qu'elle a choisie), ainsi que les impôts et taxes auxquels elle est soumise. L'étudiant sera capable de maîtriser non seulement l'outil fiscal, mais également les obligations comptables et fiscales auxquelles une entreprise est soumise. Ce cours est consacré à la fiscalité indirecte et particulièrement la question de la TVA.

Concernant le cours de **fiscalité du patrimoine**, il est important de distinguer, d'une part, les impôts sur les revenus de l'épargne et du patrimoine qui représentent une partie de l'impôt annuel sur le revenu, d'autre part, l'impôt sur le patrimoine proprement dit. En général, l'imposition du patrimoine intervient lors de la transmission du patrimoine (succession, donation, ventes) et de manière périodique quand on détient ce patrimoine.

— UE 702 - FONDAMENTALE 2 (9 ECTS)

Le cours de **droit pénal des affaires** réunit les infractions qui peuvent se commettre dans la vie des affaires. Il se définit comme la branche du droit qui sanctionne, d'une part, les atteintes à l'ordre financier, économique et social, d'autre part, les atteintes à la propriété, l'intégrité physique lorsque l'auteur a agi dans le cadre de l'entreprise ou pour le compte de celle-ci.

Il existe trois **procédures collectives** pour les entreprises en difficulté : la procédure de sauvegarde, le redressement judiciaire, la liquidation judiciaire. Si les deux premières ont vocation à garantir le maintien de l'activité, la dernière vise à liquider les créances et aboutit au dépôt de bilan. Ces trois types de procédures correspondent à différents états de santé financière de l'entreprise. La procédure de sauvegarde concerne les entreprises qui ne sont pas en cessation de paiement, contrairement au redressement judiciaire qui, lui, concerne les entreprises qui ne peuvent faire face à leurs échéances. La liquidation judiciaire est la procédure définitive qui a lieu quand le redressement judiciaire n'a pas suffi à apurer le passif et que l'entreprise est manifestement dans l'impossibilité définitive de faire face à ses créances.

Le cours de **droit social approfondi** rassemble des informations sur le droit du travail et de la sécurité sociale pour les travailleurs du secteur privé, articulés autour de moments-clés (travail, congés, incapacité, licenciement, retraite). Le droit social contient les droits et les obligations des travailleurs et des employeurs. Le cours de droit social approfondi aborde notamment la situation des travailleurs frontaliers.

— UE 703 - COMPLÉMENTAIRE 1 (9 ECTS)

Le cours de **droit des finances publiques** expose les grandes doctrines financières et offre les clefs indispensables pour comprendre les grands enjeux auxquels sont confrontés les systèmes financiers publics.

Le **droit de la concurrence** peut être défini comme l'ensemble des règles juridiques qui gouvernent les rivalités entre agents économiques dans la recherche et la conservation d'une clientèle, ce qui peut aussi être exprimé par les règles concernant la conquête et la conservation d'une part de marché. Le droit de la concurrence est une partie du droit économique, il relève du droit des marchés. Il englobe les règles juridiques applicables au marché. Il s'agit des dispositions interdisant les pratiques anticoncurrentielles, qu'elles soient individuelles ou collectives. Il s'étend aux règles concernant toutes les pratiques qui sont susceptibles d'affecter le comportement face à la concurrence des entreprises. Il s'agit en particulier de l'interdiction de la concurrence déloyale, du droit de la régulation et du droit public de la concurrence.

L'objectif du cours de **successions et libéralités** est une étude technique des différents mécanismes liés aux successions et aux libéralités. En premier lieu, le cours met l'accent sur les libéralités : après en avoir présenté le droit commun sont exposés les donations entre vifs, les testaments et les libéralités à caractère familial. En second lieu, les successions : étude des principes, ainsi que les différents types d'héritiers. Dans le cadre de ce cours, sont abordés : la dévolution successorale, les successions anormales, les successions vacantes et les successions en déshérence, la saisine, l'option successorale, l'indivision successorale, les mandats de gestion de la succession, la liquidation de la succession, les droits du conjoint survivant, le partage, le droit commun des libéralités, les donations entre vifs, les testaments, les libéralités spéciales, les donations entre époux.

SEMESTRE 8

— UE 801 - FONDAMENTALE 3 (10 ECTS)

Le but du cours de **fiscalité des entreprises 2** est de présenter l'environnement fiscal de l'entreprise, ses obligations (selon la forme juridique qu'elle a choisie), ainsi que les impôts et taxes auxquels elle est soumise. L'étudiant sera capable de maîtriser non seulement l'outil fiscal, mais également les obligations comptables et fiscales auxquelles une entreprise est soumise. Le cours de **fiscalité des entreprises 3** concerne la fiscalité des groupes et restructurations. Le but du cours est de présenter l'environnement fiscal de l'entreprise, ses obligations (selon la forme juridique qu'elle a choisie), ainsi que les impôts et taxes auxquels elle est soumise.

— UE 802 - FONDAMENTALE 4 (10 ECTS)

Le cours de **contentieux fiscal** présente les caractéristiques particulières des procédures applicables en matière fiscale : le déroulement du contrôle fiscal, la contestation de l'imposition, ainsi que la procédure devant les juridictions qui interviennent dans le domaine fiscal. Sont également évoquées les procédures amiables qui permettent au contribuable d'obtenir une diminution de l'imposition en raison de sa situation financière. Le cours de **droit des finances publiques** locales donne une synthèse du cadre juridique, budgétaire et comptable qui s'applique aux finances locales au travers d'une étude des budgets locaux, de leur établissement dans le respect des principes budgétaires et du droit des élus, à leur exécution, en examinant leurs ressources et leurs dépenses, ainsi que l'ensemble des contrôles qui s'y appliquent.

— UE 803 - COMPLEMENTAIRE 2 (8 ECTS)

Le **droit bancaire** se définit comme l'ensemble des règles visant à régir les activités exercées à titre de profession habituelle par les établissements de crédit. Le droit bancaire est donc le droit des banques et le droit des opérations de banque. L'activité bancaire présente plusieurs caractéristiques qui témoignent de son rôle essentiel dans le développement des échanges économiques. Les banques proposent des services habituels de collecte des dépôts et de distribution des crédits mais également des services en matière de placement et de gestion de valeurs mobilières. Les banques ne s'adressent plus seulement à des entreprises mais également à une clientèle de particuliers. Le banquier est devenu un partenaire incontournable de la vie courante au point que l'absence de compte bancaire est devenue un facteur d'exclusion contre lequel le législateur a réagi en imposant un droit à l'ouverture du compte accompagné de services bancaires minimum. L'accès au crédit a été favorisé ce qui a nécessité une protection spécifique des consommateurs. Ces services n'étant pas gratuits, il est nécessaire de connaître la législation et les pratiques bancaires qui président au fonctionnement d'un compte ainsi que les services offerts par les établissements de crédits, de manière à ce que ceux-ci soient les mieux adaptés à vos propres besoins que vous soyez entrepreneur ou particulier.

Le **droit de la distribution** est constitué du cadre juridique encadrant les relations commerciales entre les industriels / fournisseurs et les enseignes de distribution. L'objectif du droit de la distribution est de concilier les impératifs de la liberté du commerce avec des objectifs de protection de l'état de concurrence et de protection des PME face aux abus éventuels de la grande distribution. Le droit de la distribution encadre donc les relations fournisseurs / grande distribution, mais également les formes de distribution particulières (Franchise, distribution sélective, etc.).

Le cours de **droit patrimonial approfondi** aborde les actes les plus complexes liés à l'acquisition, la détention et la transmission d'un patrimoine.

SEMESTRE 9

— PROCÉDURE D'IMPOSITION (10 ECTS)

- FISCALITE DES ASSOCIATIONS, MUTUELLES ET COOPÉRATIVES - 10 HEURES

Le cours de fiscalité des associations, mutuelles et coopératives présente le régime fiscal général des structures du troisième secteur (associations, mutuelles et coopératives). Il aborde également la réglementation comptable applicable aux associations et fondations.

- DROIT FISCAL INTERNATIONAL - 36 HEURES

L'activité économique se déploie à l'échelle planétaire, pourtant elle demeure segmentée en une multitude de pouvoirs fiscaux aux prétentions économiques et financières concurrentes. C'est pourquoi, le droit fiscal international revêt une importance croissante. Le cours de droit fiscal international permet à l'étudiant de comprendre les enjeux et les grandes problématiques de la fiscalité internationale, d'acquérir la méthodologie de lecture des conventions fiscales internationales et de maîtriser les règles gouvernant les revenus et les bénéfices des opérateurs engagés dans des activités transfrontières.

- FISCALITE DES PARTICULIERS - 30 HEURES

Le but du cours de fiscalité des particuliers est de présenter l'environnement fiscal des personnes physiques et leurs obligations, ainsi que les impôts et taxes auxquels elles sont soumises. L'étudiant sera ainsi capable de maîtriser non seulement l'outil fiscal, mais également les obligations fiscales des particuliers.

— FORMALITES DECLARATIVES ET PROCÉDURE CONTENTIEUSE (3 ECTS)

- DÉCLARATIONS FISCALES - 5 HEURES

Ce cours vise à donner une première application pratique et concrète aux étudiants afin de les amener à maîtriser l'un des rendez-vous essentiels du fiscaliste: la déclaration fiscale. Envisagée par l'intermédiaire de différents impôts, ce cours pratique vise à donner aux étudiants les outils pour mettre en application concrètement leurs connaissances théoriques, afin de les préparer à pratiquer leur activité après la fin de leurs études.

- CONTENTIEUX FISCAL - 20 HEURES

Le cours de contentieux fiscal présente les règles applicables dans le cadre des différentes procédures de contrôle fiscal et dans le cadre de la phase contentieuse qui précède obligatoirement la phase juridictionnelle dans le cadre de la procédure administrative.

ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE : ENVIRONNEMENT COMPTABLE ET FISCAL (7 ECTS)

- DROIT FISCAL COMPARÉ - 12 HEURES

Le cours de droit fiscal comparé présente les grandes lignes du droit fiscal allemand et luxembourgeois notamment en matière de TVA et d'impôt sur le revenu des personnes et des entreprises.

- DROIT PÉNAL FISCAL - 15 HEURES

Le cours de droit pénal fiscal présente les comportements des contribuables qui peuvent conduire à des sanctions pénales, en raison des circonstances ou de la gravité des actes accomplis. Ce cours présente les infractions communes à l'ensemble des impôts : la fraude fiscale, l'omission d'écritures et la passation d'écritures inexactes, l'entremise frauduleuse, les infractions de résistance à l'impôt. Il développe également les infractions spécifiques à certains impôts : en matière d'impôt direct et de taxes assimilées (les irrégularités de versement des retenues à la source, la tenue de comptabilité inexacte ou de faux bilans), en matière de taxe sur le chiffre d'affaires et sur les taxes assimilées (le délit de récidive légale, l'escroquerie à la TVA).

PROFESSIONNALISATION (4 ECTS)

- RÉDACTION D'UN CURRICULUM VITAE - 5 HEURES

Afin de permettre aux étudiants de s'insérer plus facilement dans le monde professionnel, est mis en place un accompagnement dans la rédaction et la présentation d'un CV, nécessaire tant pour la recherche d'un stage que pour la recherche d'un emploi.

- LANGUE - 25 HEURES

L'utilisation de la langue anglaise est de plus en plus courante dans le domaine de la fiscalité et l'apprentissage d'un vocabulaire spécifique à ce domaine s'avère indispensable. Cet enseignement conduit à présenter les documents fiscaux en langue anglaise (notamment les conventions fiscales) et à préparer les entretiens en vue du stage ou d'une embauche qui peuvent avoir lieu, au moins partiellement, en anglais.

SEMESTRE 10

— PROCÉDURE D'IMPOSITION (10 ECTS)

- FISCALITE DE L'ENTREPRISE - 30 HEURES

Le but du cours de fiscalité des entreprises est de présenter l'environnement fiscal de l'entreprise, ses obligations (selon la forme juridique qu'elle a choisie), ainsi que les impôts et taxes auxquels elle est soumise. L'étudiant sera ainsi capable de maîtriser non seulement l'outil fiscal, mais également les obligations comptables et fiscales auxquelles une entreprise est soumise.

- FISCALITE DU PATRIMOINE - 21 HEURES

Le but du cours de fiscalité du patrimoine est de présenter les impôts qui grèvent la détention et la transmission des différents éléments qui composent le patrimoine : impôt sur la fortune, droits d'enregistrement, plus values, fiscalité des donations et des successions. L'étudiant sera ainsi capable de maîtriser l'outil fiscal et d'opérer des choix pour déterminer la meilleure solution d'un point de vue fiscal.

- FISCALITE LOCALE - 25 HEURES

Le cours de fiscalité locale présente les principaux impôts dont bénéficient les collectivités territoriales (communes, départements et régions).

— ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION FISCALE, PROCÉDURE JURIDICTIONNELLE (3 ECTS)

- ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION FISCALE - 5 HEURES

Ce cours présente l'organisation des services de l'administration fiscale (services d'assiette, services de recouvrement, services vérificateurs, services juridiques, services comptables) afin que l'étudiant, qu'il choisisse le domaine privé ou la fonction publique, puisse comprendre l'environnement dans lequel il va évoluer professionnellement.

- PROCÉDURE JURIDICTIONNELLE - 10 HEURES

Ce cours présente le déroulement de la procédure devant les juridictions administratives et devant les juridictions judiciaires, les deux ordres de juridiction étant compétents en matière fiscale, en fonction de l'impôt concerné.

THÉORIE ET ENVIRONNEMENT COMPTABLE (7 ECTS)

- THÉORIE DE L'IMPÔT - 30 HEURES

Le cours de théorie de l'impôt présente les grands principes et les grandes définitions du droit fiscal qui sont nécessaires à la compréhension des matières plus techniques et qui permettent de faire le lien entre les différents enseignements.

- APPROFONDISSEMENTS DE LA FISCALITE DES ENTREPRISES - 25 HEURES

L'enseignement développe des aspects spécifiques de la fiscalité applicable aux entreprises. Chaque séance vise à présenter et à détailler en pratique les enjeux de certains mécanismes et/ou régimes fiscaux pour les entreprises. Les thèmes abordés traitent notamment des enjeux fiscaux relatifs aux mécanismes de limitation de la déduction des charges financières, aux dispositifs et clauses anti-abus ainsi qu'aux investissements financiers et immobiliers. L'objectif est de permettre aux étudiants de maîtriser la technique fiscale mais également d'être capable en pratique d'appréhender la technique du conseil en matière fiscale.

- FISCALITÉ ENVIRONNEMENTALE - 12 HEURES

Les orientations du Grenelle de l'environnement ont fait de la fiscalité environnementale un des instruments économiques majeurs pour la protection de l'environnement et depuis 2009 le gouvernement a engagé une réforme profonde de la fiscalité environnementale, en ce qui concerne le nombre de mesures, de domaines environnementaux concernés, de montants en jeu et d'impacts sur les comportements des ménages et des entreprises (bonus-malus sur les automobiles, éco-prêt à taux zéro, crédits d'impôt divers). Le cours de fiscalité environnementale permet à l'étudiant de connaître les différents outils fiscaux permettant d'agir dans le domaine de l'environnement et les conditions de leur mise en oeuvre, ainsi que de mesurer l'impact de la fiscalité sur le développement d'un comportement éco-responsable.

— PROFESSIONALISATION (4 ECTS)

- ENTRAÎNEMENT A LA PRISE DE PAROLE - 10 HEURES

Afin de permettre aux étudiants de s'insérer plus facilement dans le monde professionnel, cet enseignement permet aux étudiants d'acquérir des méthodes d'expression orale, afin non seulement d'être capable de se présenter à un entretien d'embauche dans les meilleures conditions, mais également de prendre la parole dans le cadre de leur activité professionnelle.

- DROIT FISCAL EN LANGUE ANGLAISE- 25 HEURES

L'utilisation de la langue anglaise est de plus en plus courante dans le domaine de la fiscalité et l'apprentissage d'un vocabulaire spécifique à ce domaine s'avère indispensable. Des intervenants présentent en anglais des systèmes fiscaux étrangers (droit luxembourgeois et droit américain notamment).

— STAGE (6 ECTS)

Stage pratique de 3 mois suivi de la rédaction et de la soutenance d'un rapport de stage.

Le stage a pour objet de mettre en pratique les connaissances acquises dans le cadre de la formation. Les candidats en situation devront réaliser une mission déterminée dans l'organisme d'accueil pendant une période de 3 mois. Il donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage faisant l'objet d'une soutenance. Les lieux de stage pouvant se dérouler en France ou à l'étranger sont variés compte tenu de la pluralité des débouchés : juridictions administratives, cabinets d'avocats, cabinets comptables, services administratifs et financiers ou toute administration, entreprise ou association gérant les problèmes de contentieux.

Faculté de Droit, Economie et Administration

Ile du Saulcy
57045 METZ CEDEX 01
03 72 74 76 00

scolarite.dea@univ-lorraine.fr

Contact pédagogique :

Monsieur François-Xavier LICARI
francois-xavier.licari@univ-lorraine.fr

Madame aurélie DORT
aurelie.dort@univ-lorraine.fr

Candidature et inscription :
Madame Sabine Balva
Secrétariat pédagogique du Master 2
sabine.balva@univ-lorraine.fr